

---

Roland Saussac

Les débuts du Lycée de Lyon (1803-1805).

Thèse présentée pour l'obtention du doctorat d'Etat ès lettres  
et sciences humaines.

Université Lyon II

1986

Tome I

6321°

## TABLE DES MATIERES DU TOME I

	Pages
Introduction	1
<u>Chapitre 1 : La situation de l'enseignement secondaire en 1802.</u>	8
-L'enseignement secondaire à Lyon entre 1763 et 1802.	10
-Les propositions lyonnaises.	20
-Les initiatives des autorités ecclésiastiques.	39
Notes du chapitre 1.	46
<u>Chapitre 2 : Le choix du personnel.</u>	69
-Le choix du personnel administratif.	71
-La nomination des professeurs.	97
-Les autres personnels.	113
Notes du chapitre 2.	119
<u>Chapitre 3 : Le recrutement des élèves.</u>	164
-Le choix des élèves nationaux.	166
-Les pensionnaires payants.	216
-Les externes.	238
Notes du chapitre 3.	251
<u>Chapitre 4 : La formation du lycée.</u>	
les questions matérielles.	297
-Les prévisions des dépenses.	299
-Les dépenses d'installation du lycée.	307
Notes du chapitre 4.	325
<u>Chapitre 5 : Histoire du provisorat de Bérenger.</u>	342
-Les finances du lycée sous Bérenger.	344
-Le rôle du proviseur.	351
Notes du chapitre 5.	372
<u>Index des noms de personnes cités.</u>	377



TABLE DES MATIERES DU TOME II.

	Pages
<u>Chapitre 1 : Le nouveau proviseur.</u>	2
Notes du Chapitre 1 :	20
<u>Chapitre : Etude du personnel sous le provisorat de Coster.</u>	
-Les professeurs :	32
-Le reste du personnel :	57
Notes du chapitre 2 :	62
<u>Chapitre 3 : Les Elèves : Effectifs et scolarité.</u>	69
-Les Effectifs	71
-La scolarité	76
Notes du Chapitre 3 :	190
<u>Chapitre 4 : L'organisation des classes.</u>	193
-Classe de 7ème de latin	195
-Classe de 6ème de latin	197
-Classe de 5ème de latin	202
-Classes de 4ème de latin et 6ème de mathématiques	206
-Classes de 3ème de latin et 5ème de mathématiques	213
-Classes de 1ère de latin et 3ème de mathématiques	224
-Classes de belles-lettres 1er cours et 2ème et 1ère de mathématiques	229
-Classe des belles-lettres 2ème cours et mathématiques transcendantes	235
<u>Chapitre 5 : Le contenu des études et la vie quotidienne des élèves.</u>	240

-Le contenu des études	242
-La vie des élèves	254
Notes chapitre 5	267
<u>Chapitre 6 : Les Ecoles concurrentes.</u>	270
-L'Ecole secondaire communale	272
-Les Ecoles privées	276
-Les Ecoles en dehors du département	301
Notes chapitre 6 :	305
<u>Chapitre 7 : La vie matérielle.</u>	316
-Les dépenses d'installation	318
-Les finances sous Coster	322
Notes chapitre 7 :	353
<u>Chapitre 8 : Histoire du provisorat de Coster.</u>	366
Notes chapitre 8 :	409
<u>Index :</u>	416
<u>Table des matières :</u>	430

TABLE DES MATIERES DU TOME III.

	Pages
<u>Chapitre 1 : Le personnel du lycée.</u>	1
-Les administrateurs	4
-Les professeurs	28
-Les maîtres d'études	38
-Le reste du personnel	41
Notes du chapitre 1 :	44
<u>Chapitre 2 : Les élèves.</u>	69
-Les élèves nationaux	71
-Les pensionnaires payants	109
-Les externes	135
Notes du chapitre 2 :	151
<u>Textes.</u>	201
<u>Bibliographie.</u>	250
<u>Conclusion.</u>	195
<u>Index.</u>	311
<u>Table des matières.</u>	324

## INTRODUCTION

Depuis longtemps nous nous intéressons à l'histoire des institutions éducatives. Professeur de lycée, il était, somme toute, normal que nous soyons amené à l'étude même des lycées. Or, parmi les divers rouages qui les composent, nous avons constaté que l'étude de la fonction de proviseur n'a pas spécialement attiré les historiens. Pour cette raison, lorsque nous avons demandé à Monsieur Avanzini de diriger notre thèse, notre première intention était d'étudier cette fonction au XIXème siècle. A première vue, nous pensions pouvoir, en sélectionnant une série représentative de proviseurs, dégager leur rôle dans l'évolution des lycées et savoir s'ils avaient eu quelque influence sur la réussite ou l'échec de leur établissement.

Mais, si nous possédons de très nombreuses monographies sur ceux qui furent fondés selon les directives de la loi du 11 floréal an X et des études excellentes sur l'enseignement secondaire au XIXème siècle, il s'avère que, très souvent les auteurs passent rapidement sur les premières années des lycées. Pour cette période les documents sont rares. Ainsi a-t-on laissé de côté les nombreux problèmes posés, lors de leur naissance. Diverses oppositions ont essayé de provoquer leur disparition sous le couvert de la liberté de l'enseignement mais en fait, on leur reprochait d'être trop soumis à l'autorité de l'Etat, ce qui excluait toute autre influence.

Pour illustrer cette difficulté, il nous fallait des exemples précis et, tout naturellement, nous nous sommes intéressé au Lycée de Lyon, devenu par la suite le Lycée Ampère. Mais, en essayant de préciser le rôle du premier proviseur, nous nous sommes aperçu qu'il était difficile de l'isoler de son contexte. Il fallait donc



mener une étude d'ensemble du lycée. De ce fait, il nous a semblé meilleur de retrécir le champ chronologique pour mieux en saisir les divers aspects. Or cet établissement a, peut-être plus que d'autres, connu dans ses débuts de nombreux obstacles, du fait de l'histoire si tourmentée de l'époque révolutionnaire lyonnaise. Notre étude d'ensemble s'est donc aussi attachée à l'origine des professeurs et des élèves, aux problèmes matériels du lycée. Mais l'ampleur de la tâche nous a amené à travailler seulement sur les débuts, c'est à dire sur les deux premiers provisorats pour mieux cerner les différents problèmes. Les proviseurs ont-ils joué un rôle primordial dans le succès ou l'échec de la nouvelles institution ? S'est-il créé une dynamique propre au lycée en dehors de tout contexte régional, l'Etat assurant envers et contre tout, sa maintenance, malgré les puissantes oppositions ?

Encore était-ce aller au-devant de nombreuses difficultés car les sources d'informations sont pratiquement inexistantes. Les Archives Départementales du Rhône ne possèdent pratiquement rien sur les premières années du lycée. Il faut en venir à 1808-1809 pour obtenir plus d'informations, grâce aux archives rectorales. Si les Archives Municipales de Lyon livrent des renseignements précieux sur les problèmes matériels et financiers, on regrette la disparition des registres du Bureau, irremplaçables pour connaître la vie quotidienne de l'établissement. Les Archives Nationales sont beaucoup plus riches mais malheureusement, avec des lacunes irréparables. Ainsi le carton F 17 7839, essentiel pour l'histoire du Lycée de Lyon, offre-t-il peu de renseignements sur la période 1803-1815. Il nous a fallu chercher dans d'autres séries des informations éparses, ce qui représente beaucoup de travail pour de maigres résultats. Nous déplorons, comme tant d'autres avant nous, la destruction de cartons de la série F 17, qui s'intéressaient directement à la comptabilité des lycées. Elle nous

aurait permis d'élaborer une étude très précise sur les questions financières, qui ont joué un rôle si important. Enfin, les Archives Diocésaines de Lyon donnent des renseignements supplémentaires. Malgré tout, notre travail se fonde principalement sur les archives, car peu d'ouvrages ont étudié les débuts du Lycée de Lyon.

Nous nous sommes heurté à de nombreuses autres difficultés. Disposant du seul temps de nos vacances, nous avons connu tous les déboires des chercheurs. La Bibliothèque Nationale refuse de communiquer des ouvrages demandés le samedi. Il faut se " débrouiller ", et le terme " débrouiller " n'est pas trop fort, par exemple téléphoner vendredi avant midi pour retenir ses livres, et on n'est pas assuré des résultats. Les Archives Nationales ont connu des grèves importantes, qui ont souvent retardé notre recherche. En plus, à la suite d'incidents quelconques, des séries sont fermées sans que le lecteur en soit averti. De plus celui-ci subit une règle rigide. Quel que soit son lieu de résidence, il ne peut consulter plus de 8 cartons de documents par jour. Or, parfois et même souvent, la recherche de renseignements épars permettrait la consultation d'une vingtaine de cartons dans la journée. Mais la règle est impitoyable et malheur à celui qui essaierait de la transgresser. Il s'exposerait à des admonestations plus que bruyantes. Nous l'avons appris à nos dépens. Les chercheurs utilisent donc leurs vacances, mais souvent, durant les mois d'été, les Archives Nationales mettent en place des services réduits et le droit aux 8 cartons de documents est limité à 5. Subissant ainsi des décisions aveugles, on est tenté parfois de tout abandonner. Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'organisation des Archives Nationales. A notre avis, le sujet est inépuisable.

On trouve plus de compréhension dans les services d'Archives Départementales. Mais on s'y heurte aussi à de nombreux problèmes. Par souci légitime de protéger les registres de l'état

civil, on les a microfilmés. Malheureusement, par manque de crédits, il existe seulement deux ou trois lecteurs dans le meilleur des cas. Or, depuis quelques années, la recherche généalogique s'est développée. Nous avons ainsi attendu trois jours dans une ville pour mener à bien une consultation qui en temps normal aurait dû durer deux heures. Il est de moins en moins possible d'obtenir des renseignements par lettre. En effet, le personnel n'est pas tenu à rendre ce service. Parfois, il le fait de bonne grâce, parfois il demande des frais de photo ou de photocopie, la palme étant remportée par les Archives des Yvelines qui nous ont réclamé une somme proche de 100 francs pour nous communiquer la copie d'un acte de l'état civil.

On pourrait multiplier les exemples. Il semble que, depuis quelques années, on se soit ingénié à dresser les obstacles. Auparavant, on pouvait obtenir la communication d'un carton des Archives Nationales, au siège des Archives Départementales de son lieu de résidence. Cette heureuse époque est bien terminée. Une querelle entre le Ministère des P. T. T. et celui de la Culture s'est terminée au détriment des usagers. Dans une recherche, il faut donc prendre en considération tous ces problèmes, même ceux de la disparition inexplicquée de cartons d'archives. On expliquera au chercheur médusé que peut-être dans quelques années, ou une centaine d'années, à la suite d'un rangement, il sera retrouvé. Mais il ne faut pas insister, on ne dispose pas du personnel nécessaire. A notre avis, il faudrait interdire aux chercheurs de chercher et les services fonctionneraient beaucoup mieux.

Il y a aussi les contraintes de notre profession. Un chercheur-professeur de lycée ne peut-être que suspect. Il néglige la préparation de ses cours pour se consacrer à ses travaux. S'il fait des heures supplémentaires dans un établissement privé, on aménagera ses horaires. Mais s'il sollicite des " faveurs " pour